



Acteurs de l'industrie du rétrofit électrique

Paris, le 13/10/2021

Objet : **Communiqué de Presse**

### **Le RETROFIT : une réponse adaptée aux enjeux de « FRANCE 2030 »**

L'Association AIRE se réjouit de la stratégie présentée hier dans le cadre du plan « France 2030 ». En effet, les ambitions de décarbonation du parc automobile grâce à une meilleure articulation entre innovation technologique et industrialisation / start-up et industrie sont des sujets en tout point adressés par le RETROFIT.

Le RETROFIT répond parfaitement aux objectifs du plan « France 2030 » car il associe :

- **économie circulaire** : l'étude ACV de l'ADEME l'a démontré, la conversion d'un véhicule thermique en électrique est la solution la plus efficace en terme de réduction de GES (près de 2 fois mieux qu'un VE neuf).
- **conversion du parc** : avec plus de 40M de véhicules et moins de 2M de ventes par an de véhicules neufs, il faudra plusieurs décennies pour convertir naturellement le parc français. Le RETROFIT apporte une solution complémentaire vertueuse au VN sachant que la phase de rétrofit émet moins de CO2 que la fabrication d'un véhicule neuf.
- **création / préservation d'emplois locaux** : par définition, la production de kit (R&D, ingénierie, industrialisation...) et leur installation sont des activités non délocalisables et créatrices d'emplois à proximité de l'usage des véhicules rétrofités. A ce titre, la complémentarité de notre activité avec les métiers aval de la filière Automobile (réseau de réparation), fortement impactés par l'accélération brutale des transformations de leurs activités, est un atout supplémentaire.

Comme proposé aux Parlementaires dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience, la filière se fixe comme objectif d'atteindre d'ici à 2030 un million de véhicules à moteur thermique transformés. Cet objectif a pour objet de répondre aux enjeux de réduction rapide et massive des émissions de GES. De surcroît, les obligations en matière de renouvellement des flottes faites aux entreprises et collectivités territoriales pourront être rempli par les véhicules rétrofités.

The logo for AIRE (Association Industrielle de Rétrofit Électrique) features the letters 'AIRE' in a bold, blue, sans-serif font. A yellow lightning bolt is positioned between the 'I' and the 'R', pointing downwards towards a row of five blue icons representing different types of vehicles: a car, a motorcycle, a bus, a truck, and an airplane.

Acteurs de l'industrie du rétrofit électrique

L'Association AIRE milite depuis plusieurs mois pour que la filière RETROFIT puisse bénéficier des moyens nécessaires à son émergence et la mise en œuvre de ses projets d'industrialisation pourvoyeur de nombreux emplois non délocalisables au sein de nos territoires.

« France 2030 » est une opportunité unique de se doter d'une filière industrielle forte qui pourra répondre rapidement aux enjeux de transformation du parc et, demain, de prendre la tête de cette filière en Europe en exportant son savoir-faire aux autres pays européens.

Le rétrofit c'est quoi ?

*Le RETROFIT consiste à changer le moteur thermique d'un véhicule (du 2 roue-motorisé jusqu'au bus et cars, en passant par les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers) essence ou diesel et de le remplacer par une motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible. Depuis mars 2020, sous l'impulsion de l'association AIRE et de ses adhérents, la France s'est dotée d'une réglementation encadrant cette activité permettant l'émergence du secteur.*